

Genre : Théâtre de rue

L'AGENCE MOBILE DES VOYAGES IMMOBILES

DÉTOURNOYMENT
THÉÂTRE TOUT TERRAIN

Voyagez depuis votre jardin

TOUT PUBLIC

PRÉSENTATION :

L'Agence vous fait voyager au plus près de chez vous. Dans un jardin public où à l'occasion d'un festival. Pendant 30 minutes, un véritable voyage vous est proposé : du guichet de l'agence à l'embarquement, de la chambre d'hôtel au retour en catastrophe au bercail, tout est prévu ! Où presque...

L'équipe des Voyages Immobiliés s'anime autour des voyageurs.se.s pour leur offrir un moment de poésie, d'humour et de dépaysement.



MODE OPÉRATOIRE :

À la manière d'un entre-sort, l'Agence mobile des Voyages immobiliés accueille toutes les heures un nouveau de groupe de voyageur.se.s, jusqu'à 10 personnes par voyage. L'équipe vous propose deux destination : la mer ou la montagne ? Prêt.e.s pour l'embarquement du groupe d'aventurier.e.s...

Une fois installé.e.s, tout s'enchaîne : l'avion attend sur le tarmac, le très luxueux hôtel Paradise accueille les voyageur.se.s, la plage ou la montagne font le décor.

Des moments de détente poétiques ou d'activités sportives, même les catastrophes sont prévues ! Les voyageur.se.s n'ont plus qu'à se laisser guider...

○ Détournement
71 Avenue de Verdun- 59100 ROUBAIX
09 50 63 90 02

○ SIRET : 400 480 578 00062
TVA non applicable : Art 293B du CGI
Association d'intérêt général

DÉTOURNOYMENT

THÉÂTRE TOUT TERRAIN

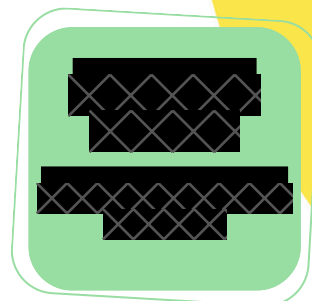
INFORMATIONS TECHNIQUES ET TARIFAIRES :

ESPACE	Dans les jardins des habitant.te.s
FORMAT	Fixe
DURÉE	30 minutes, 5 voyages sur une journée
JAUGE	20 personnes
MONTAGE	arrivée 1h30 avant la première représentation.
CONDITIONS TECHNIQUES	spectacle autonome, loges à proximité
COUTS DE CESSION	2 245€ + défraiements (repas - transport - hébergements)



Le spectacle bénéficie de l'aide à la Diffusion de Proximité du département du Pas-de-Calais et de l'aide à la diffusion du département du Nord

CONTACT



○ Détournoyment
71 Avenue de Verdun - 59100 ROUBAIX
09 50 63 90 02

○ SIRET : 400 480 578 00062
TVA non applicable : Art 293B du CGI
Association d'intérêt général